

Ministère de la santé et de la prévention

Arrêté du 8 janvier 2024 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves-inspecteurs de l'action sanitaire et sociale de la promotion 2023-2024

NOR : SPRR2430009A

La ministre de la santé et de la prévention,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié relatif à la formation initiale et à la formation d'adaptation à l'emploi des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et de la formation d'adaptation à l'emploi des inspecteurs principaux de l'action sanitaire et sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury prévu, notamment, aux articles 4 et 11 de l'arrêté du 20 avril 2016 susvisé :

- Madame Adeline ROUZIER-DEROUBAIX, représentant la directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, présidente.

Groupe d'examineurs n° 1 :

- Madame Danielle METZEN-IVARS, représentant la Direction générale de la santé, coordonnatrice ;
- Monsieur Antoine GINI, directeur adjoint à la Direction de la stratégie et des parcours, représentant le directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Monsieur Didier AUBINEAU, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val-de-Loire ;
- Madame Magali ROBELET, enseignante-chercheuse à l'Université de Lyon 2 ;
- Madame Audrey SERVEAU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, à l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

Groupe d'examineurs n° 2 :

- Monsieur Dimiter PETROVITCH, représentant la Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, coordonnateur ;
- Monsieur Olivier SERRE, directeur général adjoint représentant le directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur Pierre BARRUEL, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Madame Corinne DELON-DESMOULIN, enseignante-chercheuse à l'Université de Rennes ;
- Madame Sophie TSEGAYE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Maine-et-Loire.

Article 2

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 susvisé, sont adjoints au jury pour l'épreuve d'entretien et la commission de titularisation :

- Monsieur Pierre JAYR, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Monsieur Thierry LARTIGUE, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales.

Article 3

Le secrétariat de la commission de titularisation est assuré par l'Ecole des hautes études en santé publique.

Article 4

La directrice des ressources humaines du Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et la directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 8 janvier 2024.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la formation,
Sandrine GAMA